

Le document opposable est le dossier de P.P.R.I. approuvé par arrêté préfectoral du 28/06/2004.
Il est consultable en mairie et en préfecture.
Ce document est imprimable à l'échelle 1/5 000.

DDT74/SAR/CPR

Commune de SAMOENS
Ciffre

- Legende**
- Réglementation des zones**
- Zone de risque fort
Inconstructible
 - Zone de risque moyen à fort
Constructible sous conditions
 - Zone de risque faible
Constructible sous conditions
 - Zone de risque négligeable ou nul
Non réglementé par le P.P.R.
- Identification des zones**
- Réglements applicables
 - Numéro de zone
 - Limite périmètre réglementaire

